

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 02 JUIN 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 02 juin 2014 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absente excusée : Mme BELHACHE.

Absents : Mrs SABATA – MAURY - FOURES

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal est modifié sur les points suivants :

- Vote des taux :
La décision a été à la majorité (2 voix contre) et non à l'unanimité comme indiqué.
- Anniversaire 1^{ère} guerre mondiale :
L'exposition sera réalisée en collaboration avec l'ONAC et non avec l'UFAC.
Accord unanime du conseil municipal.

L'ordre du jour fut le suivant :

- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE.

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire propose à ses collègues un certain nombre d'affaires pour lesquelles ces derniers peuvent donner délégation de compétence et ce pour la bonne marche des services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve un certain nombre de délégations qui ne remettent pas en cause la politique de la commune.

- DELEGATIONS DE SIGNATURE MARCHES PUBLICS.

Suite au renouvellement du conseil municipal et en complément des délégations consenties au maire, ce dernier propose, en vertu de l'article L.2122-22, 4^{ème} alinéa du C.G.C.T., que certaines délégations soient transférées aux adjoints et au secrétaire de mairie, en cas d'absence ou d'empêchement.

Concernant les marchés de travaux, de services et de fournitures, le seuil de 90.000 € est arrêté pour la délégation accordée au maire ; celui pour les 4 adjoints est fixé à 4.000 € H.T. et celui pour le secrétaire de mairie est fixé à 2.500 € H.T.

- BRANCHEMENT ELECTRIQUE MARCHANDS AMBULANTS.

Mr le maire informe les conseillers que la commune est saisie par une demande écrite des marchands ambulants, en vue de l'installation d'un branchement électrique sur leurs lieux de vente.

Le conseil municipal après débat est favorable à la réalisation d'un branchement qui se situera dans le local de l'ancienne gare.

Une étude sera faite avec proposition aux différents marchands pour un branchement à partir de ce local.

Avis unanime du conseil municipal.

- RECRUTEMENT CONTRAT EMPLOI AVENIR.

Mr le maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à un recrutement, pour les services techniques, afin de faire face à la surcharge de travail liée à l'agrandissement de la commune.

Il suggère que cette embauche se fasse par un Contrat Emploi Avenir et propose à cet effet la candidature de Mr Nicolas PITIE.

Ce contrat d'une durée de 3 ans, à temps complet, sera effectif à partir de juillet 2014.

Accord unanime du conseil municipal.

- LOCATION QUADRIENNALE MATERIEL ILLUMINATION.

Mr BENOIT, chargé du dossier, indique que le contrat avec la société BLACHERE, pour les illuminations de Noël est arrivé à échéance fin 2013.

Après négociation avec cette société, il propose une nouvelle location pour 4 ans, pour un montant de 5 153 € T.T.C. par an, avec le remplacement par de nouvelles illuminations.

Accord unanime du conseil municipal.

- PROPOSITION COURS DE DANSE PARTICULIERS.

Mr le maire indique qu'il a été saisi par Mme Isabelle ANDRIES qui souhaite dispenser des cours de danse de « Pilates » à titre privé et sollicite à cet effet un local pour exercer cette activité.

Après débat, le conseil municipal, favorable sur le principe à cette demande, mandate le maire pour définir les conditions financières et le planning avec Mme ANDRIES.

- RESILIATIONS LOCATIONS GARAGES.

Mme Yvette WALTER, par courrier du 23 avril 2014, ainsi que Mr Jean-Claude FOURES et Mme Gisèle FERRASSE, par courrier du 20 mai 2014, demandent la résiliation de leur location de garage, sis rue du Cèdre, à partir du 30 juin 2014.

Accord unanime du conseil municipal pour la résiliation des deux baux et la restitution des cautions.

- PROJET REFORTE TERRITORIALE.

Mr le maire donne lecture d'un courrier rédigé par Mr le Président du Conseil Général de l'Aude concernant le projet de réforme territoriale et la suppression des départements.

Il fait également part de sa réflexion sur ce projet de réforme qui concerne les départements.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de délibérer pour un maintien des départements pour les raisons suivantes :

- Le maintien des conseils départementaux après 2021,
- La reconnaissance du rôle indispensable des conseils généraux en milieu rural notamment,
- L'affirmation de leurs compétences en matière de solidarité humaine et territoriale.

QUESTIONS DIVERSES.

o Recrutement emploi temporaire.

Mr le maire signale l'arrêt de maladie de Mme Dominique CARBOU et afin d'assurer la continuité des services, propose de solliciter le CDG pour le recrutement d'une remplaçante.

o Emprunts 2014.

Dans le cadre de l'élaboration des marchés, le maire rappelle qu'il est prévu le financement du centre de loisirs par la réalisation d'un emprunt de 250 000 € et d'une avance de trésorerie du même montant destinée à préfinancer la TVA (130 000 €) et les subventions 120 000 € sur deux ans.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer les contrats.

o Associations locales.

L'assemblée générale du F.C. Villegly aura lieu le samedi 07 juin à 19 heures au « petit foyer ».

Mr le maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée au président de l'Ecole de Foot quant à l'utilisation du stade d'honneur pour les entraînements.

○ Arrêt bus Malbirado.

Suite à une pétition des riverains en vue de l'installation d'un arrêt bus au domaine de La Malbirado, les services de Carcassonne Agglo sont saisis de cette requête.

○ Repas scolaire de fin d'année.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition de gobelets recyclables, au titre d'une aide éco citoyenne pour un montant de 930 € environ, pour le repas scolaire de fin d'année.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ Mr BENOIT.

Compte tenu de la présence de gens du voyage au complexe sportif, aucune manifestation sur le stade ne sera réalisée et propose que les rencontres de ce weekend soient annulées. Le District de l'Aude de football en sera informé.

⇒ Mme BRAULIO informe ses collègues des transactions établies pour réparer la chambre froide de la salle polyvalente (un devis de 1 041 € permettra de renouveler le groupe et un devis de 568 € permettra de mettre en conformité les clayettes).

Pour ce qui concerne l'école, la commune s'est engagée pour 2014, à acheter 2 vidéos projecteurs et 1 rétro projecteur pour un montant de 939,60 € T.T.C.

⇒ Mr GREFFIER rend compte à ses collègues que suite à une étude sur le terrain, en vue d'une mise en conformité du régime des priorités, un devis a été établi par la société Signaux Girod pour un montant de 5 372 € H.T. qui sera prélevé sur l'opération « Aménagement Traverse ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 20.

Le Maire,



Alain MARTY

○ Arrêt bus Malbirado.

Suite à une pétition des riverains en vue de l'installation d'un arrêt bus au domaine de La Malbirado, les services de Carcassonne Agglo sont saisis de cette requête.

○ Repas scolaire de fin d'année.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition de gobelets recyclables, au titre d'une aide éco citoyenne pour un montant de 230 € environ, pour le repas scolaire de fin d'année.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ Mr BENOIT.

Compte tenu de la présence de gens du voyage au complexe sportif, aucune manifestation sur le stade ne sera réalisée et propose que les rencontres de ce weekend soient annulées. Le District de l'Aude de football en sera informé.

⇒ Mme BRAULIO informe ses collègues des transactions établies pour réparer la chambre froide de la salle polyvalente (un devis de 1 041 € permettra de renouveler le groupe et un devis de 568 € permettra de mettre en conformité les clayettes).

Pour ce qui concerne l'école, la commune s'est engagée pour 2014, à acheter 2 vidéos projecteurs et 1 rétro projecteur pour un montant de 939,60 € T.T.C.

⇒ Mr GREFFIER rend compte à ses collègues que suite à une étude sur le terrain, en vue d'une mise en conformité du régime des priorités, un devis a été établi par la société Signaux Girod pour un montant de 5 372 € H.T. qui sera prélevé sur l'opération « Aménagement Traverse ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 20.

Le Maire,



Alain MARTY